

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quatre-vingt-dixième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 7 avril 2025 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

### **CONFIRMÉ LE 9 JUIN 2025**

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSEJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAIM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X		-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

\*Absence motivée.

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

---

#### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

#### **Sur consentement des membres**

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-neuvième réunion (10 mars 2025)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Acquisition d'un Système d'extraction sur phase solide automatique pour le Laboratoire de métabolomique des plantes

## **Affaires courantes**

- 4.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
- 5.- Avis à la rectrice concernant l'adoption de la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026
- 6.- Autoriser la rectrice, madame Murielle Laberge, à signer le protocole d'entente avec la Maison de l'innovation technologique
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine réunion (lundi 9 juin 2025)
- 9.- Clôture de la séance

### **2.- Procès-verbal :**

#### **2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième réunion (10 mars 2025)**

##### **2.1.1. Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième réunion (10 mars 2025), et ce, sans modification.

##### **2.1.2. Affaires en découlant**

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

### **3.- Acquisition d'un Système d'extraction sur phase solide automatique (GC-MS/FID-SPME-O) pour le Laboratoire de métabolomique des plantes**

Dans le cadre d'une programmation de recherche pour renforcer la résilience de la vigne en climat froid de la professeure Karine Pedneault, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), l'acquisition d'instruments d'extraction et d'analyse des lipides et des composés volatils dans les matrices végétales et alimentaires (GC-MS/FID-SPME-O; Système d'extraction sur phase solide automatique) sont requis.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, le service des Approvisionnements du Service des finances de l'UQO a lancé, le 14 mars 2025, un appel d'offres public (UQO-A2511-B168) sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C-65.1].

L'objectif poursuivi était d'obtenir des fournisseurs possédants les exigences techniques, le prix le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO. L'ouverture des propositions a été faite le 2 avril 2025. Une entreprise a déposé une proposition conforme au devis. L'étude de la proposition a été faite par le secteur des Approvisionnements du Service des finances de l'UQO en collaboration avec l'équipe de Mme Karine Pedneault ainsi que du Décanat de la recherche et de la création (annexe 1). Suite à ces démarches, l'entreprise « Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc » a été la seule en mesure de répondre au besoin spécifié dans l'appel d'offres publié, et ce, pour un montant total de 232 005,32 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 490-CX-2325 concernant l'acquisition d'un Système d'extraction sur phase solide automatique (GC-MS/FID-SPME-O) pour le Laboratoire de métabolomique des plantes; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **4.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026**

La rectrice met en relief les contraintes imposées par le contexte économique difficile au Québec, notamment l'indexation quasi nulle des transferts gouvernementaux, laquelle se traduit par un important manque à gagner.

Elle souligne qu'à cela s'ajoute le fait qu'en date d'aujourd'hui, seulement 177 demandes d'admission de personnes étudiantes internationales ont été reçues, alors que le quota gouvernemental a été fixé à 4057 étudiants. On prévoit donc une baisse importante des nouvelles inscriptions, des admissions et des renouvellements, notamment en raison du contexte géopolitique.

Le budget a été élaboré à partir des données des années précédentes, en supposant une hausse des effectifs. Cependant, devant l'incertitude, des simulations ont été réalisées incluant l'effet de l'indexation minimale et d'une baisse des inscriptions. Bien que refaire entièrement le budget soit complexe, des scénarios ont été envisagés pour compenser les pertes potentielles. Le budget actuel est maintenu, tout en surveillant les risques et les pistes de récupération de fonds.

Par ailleurs, l'UQ a annoncé une économie de 700 000 \$ grâce à des mesures prises en 2018 pour consolider le régime de retraite. Cette économie permettrait d'absorber une baisse des effectifs de 2 %.

Un budget révisé sera présenté ultérieurement avec des données précises, notamment concernant les étudiants internationaux. La rectrice termine son introduction par une note positive, soit qu'une hausse de 12 % des demandes d'admission provenant de personnes étudiantes québécoises et canadiennes a été enregistrée.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente de façon détaillée le budget proposé.

#### **I OBLIGATIONS**

Annuellement, en avril, l'UQO doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 99.8 du *Règlement général* de l'UQO qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

#### **II TABLEAU SOMMAIRE**

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 879.4 k\$ pour l'année 2025-2026. Un budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2025-2026 ainsi que les données comparatives afférentes :

#### **Budget initial 2025-2026 vs Budget révisé 2024-2025**

	<b>Budget initial 2025-2026 (\$=000)</b>	<b>Budget révisé 2024-2025 (\$=000)</b>	<b>Écart (\$=000)</b>
Produits	132 496,33 \$	128 328,41 \$	4 167,93 \$
Charges	132 069,37 \$	127 418,76 \$	4 650,62 \$
Moins : Virements interfonds	1 306,43 \$	909,65 \$	396,78 \$
<b>Surplus (déficit) après virements interfonds</b>	<b>(879,47) \$</b>	<b>0,000 \$</b>	<b>(879,47) \$</b>

### **III FAITS SAILLANTS**

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

#### **1. Processus budgétaire**

Les travaux relatifs au budget initial ont été initiés au début janvier 2025. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre ses besoins pour l'année financière à venir.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques et des orientations budgétaires 25-26 de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

#### **2. Effectif étudiant**

	<b>Écart avec budget révisé</b>			
	<b>Budget initial 2025-2026</b>	<b>Budget révisé 2024-2025</b>	<b>Écart EEETP</b>	<b>%</b>
Effectif étudiant admissible au financement	5 011	4 566	445	9,74%
Effectif étudiant déréglementé	270	356	(85)	-24,02%
Effectif étudiant total	5 281	4 922	359	7,30%

	<b>Écart avec réel</b>			
	<b>Budget initial 2025-2026</b>	<b>Réel 2024-2025</b>	<b>Écart EEETP</b>	<b>%</b>
Effectif étudiant admissible au financement	5 011	4 842	169	3,48%
Effectif étudiant déréglementé	270	337	(67)	-19,84%
Effectif étudiant total	5 281	5 180	102	1,96%

L'effectif étudiant prévu au budget initial 2025-2026 est en hausse par rapport au budget révisé de l'année précédente. Cette nouvelle prévision est établie à 5 281 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de 7.30 % par rapport à la prévision du budget révisé (4 922 EEETP) (hausse p/r au réel 24-25 de 1.96 %).

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une hausse de 9.74 % par rapport au budget révisé 2024-2025.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une baisse de -24.02 % EEETP est intégrée au budget initial. Ceux-ci représentant maintenant 270 EEETP, soit 5 % de la clientèle totale.

À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée est à la hausse au 2<sup>e</sup> cycle, mais à la baisse aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. La diminution au 3<sup>e</sup> cycle a pour effet de réduire le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention. (2.4771 vs 2.5191 au budget révisé)

### **3. Produits**

Les produits affichent une hausse de 4.17 M\$.

Subvention de fonctionnement (MES et UQ) : (68.95 % des revenus totaux)

- Variation favorable de 5.66 M\$
- La variation de la subvention est expliquée principalement par l'indexation et la hausse de l'effectif étudiant.
- Les financements relatifs à la nouvelle politique de financement (débutant avec les règles budgétaires 24-25) ont été considérés. Entre autres, la subvention de transition à la nouvelle politique reçue en 24-25 a été retranchée (5 M\$) et les ajustements aux enveloppes normés ont été faits (2.6 M\$). En contrepartie, les nouveaux financements sont pris en compte : somme additionnelle de 0,8 M\$ provenant de l'UQ (20 M\$ répartis entre les établissements du réseau UQ), augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires 1.25 M\$, diplomation dans les domaines prioritaires 4.64 M\$, appui au recrutement 0.48 M\$, etc.

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (25.2 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation défavorable de 1.33 M\$ expliquée principalement par la diminution des revenus générés par la clientèle internationale par rapport au budget révisé.

Autres revenus : (5.85 % des revenus totaux)

- Finalement, les autres sources de revenus demeurent stables avec une légère variation à la baisse de 0.16 M\$. La variation se retrouve au niveau des revenus d'intérêts qui sont estimés à la baisse par rapport au budget révisé.

### **4. Charges et virements interfonds**

Les charges affichent une augmentation de 5.047 M\$ par rapport au budget révisé.

- Cette hausse se reflète principalement au niveau de la masse salariale qui varie de 3.64 M\$. L'indexation des salaires et autres ajustements reliés aux conventions collectives (2.6 M\$) et certains ajouts au plan des effectifs (1 M\$) expliquent majoritairement la variation.
- Les autres dépenses varient de 1.4 M\$. Les budgets ont été rehaussés afin de répondre à la hausse des frais d'opération et autres projets en lien avec la planification stratégique.
- Les virements interfonds inclus dans les charges totalisent 1.306 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables nécessitant un transfert budgétaire afin d'être présentés au fonds d'immobilisation. Les achats d'équipements informatiques, logiciels et livres pour les nouveaux programmes représentent 1.235 M\$ auquel vient s'ajouter le transfert pour la réserve relative au terrain synthétique pour 0.071 M\$ (obligation future pour le remplacement de celui-ci selon l'entente avec la Ville de Gatineau).

Les dépenses se répartissent ainsi, en proportion similaire, présentée au budget révisé :

- La masse salariale représente 82 % du budget
- Les autres dépenses représentent 18 % du budget

Un membre souhaite savoir si des coupures importantes sont envisagées. Le vice-recteur indique que le budget alloué aux universités par le budget provincial constitue une forme de coupure, puisqu'il ne couvre pas les majorations salariales prévues dans les

conventions actuelles (environ 2 %). La rectrice ajoute que cela ne couvre par ailleurs ni l'inflation ni les hausses de factures. Elle souligne de plus l'incertitude liée à l'absence de règles budgétaires connues à ce stade et rappelle qu'historiquement, les petites universités ont été désavantagées.

Concernant les enveloppes spéciales, leur maintien demeure incertain. Le vice-recteur indique qu'une ponction est prévue en 2025-2026 sur les enveloppes variables afin de financer les domaines jugés prioritaires, dont la redéfinition est envisagée. Les impacts budgétaires concrets restent inconnus à ce jour puisque les règles budgétaires ne sont pas encore connues, bien qu'une estimation à 1,4 ait été évoquée.

Le président propose que soit ajouté à la présentation PowerPoint qui sera faite au CA le détail des charges par fonction (ex. portion attribuée à l'enseignement) et demande que l'indexation salariale annuelle soit explicitement indiquée. Le vice-recteur s'engage à apporter ces précisions pour le CA.

Le président conclut en exprimant une grande préoccupation face à la situation actuelle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 490-CX-2326 concernant l'avis à la rectrice relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **5.- Avis à la rectrice concernant l'adoption de la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026**

Chaque année, l'Université prépare son budget d'investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MES et selon la disponibilité d'autres sources de financement.

Toutefois, connaissant les niveaux d'investissements annoncés pour les prochains exercices et en tenant compte des besoins associés au développement de programmes et liés à nos audits d'actifs immobiliers, l'UQO est contrainte de financer d'autres projets via, notamment, les virements discrétionnaires.

Aux fins d'établissement du niveau d'investissements, le MES utilise l'année financière se terminant le 31 mars tandis que l'UQO établit son budget d'investissements pour son année financière se terminant le 30 avril. Dans les tableaux qui suivent, aucune distinction n'est faite entre ces 2 fins d'exercice afin d'en faciliter la compréhension.

Le niveau d'investissements prévu par le MES pour 25-26 est de 1 776 116 \$ \$ et est calculé ainsi :

Réaménagement	101 045 \$
Rénovation	647 491 \$
Soldes cumulés	627 829 \$
Déficit du maintien d'actifs	<u>36 151 \$</u>
	<b>1 412 516 \$</b>
Ressources informationnelles	<u>363 600 \$</u>
Total	<b><u>1 776 116 \$</u></b>

Pour 2025-2026, les investissements prévus pour la réalisation des projets sont les suivants :

Enveloppe	Niveau d'investissements -MES	Financement par l'UQO	Autres financements	Emprunt à venir	Total
Réaménagement	101 045 \$	0 \$	-	-	101 045 \$
Rénovation	1 275 320 \$	3 578 180 \$	-	-	4 853 500 \$
Prise en charge du déficit d'entretien	36 151 \$	0 \$	-	-	36 151 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1 412 516 \$</b>	<b>3 578 180 \$</b>	-	-	<b>4 990 696 \$</b>
Ressources informationnelles	363 600 \$	209 015 \$	-	-	572 615 \$
Mobilier, appareillage et outillage	-	1 787 752 \$	350 000 \$	-	2 137 752 \$
Projets Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)	-	-	714 222 \$	-	714 222 \$
Rénovation résidences étudiantes	-	530 000 \$	-	-	530 000 \$
Construction d'une résidence étudiante	-	-	24 492 400 \$	5 645 709 \$	30 138 109 \$
<b>Total</b>	<b>1 776 116 \$</b>	<b>6 104 947 \$</b>	<b>25 556 622 \$</b>	<b>5 645 709 \$</b>	<b>39 083 394 \$</b>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année selon la nature, l'ampleur et les besoins des travaux.

Depuis septembre 2024, la liste détaillée des projets réalisés de l'exercice financier précédent est présentée lors du dépôt des états financiers au conseil d'administration de l'UQO.

La rectrice sensibilise les membres du conseil à l'égard d'une somme importante actuellement enregistrée en mauvaises créances et indique que la direction pourrait soumettre au conseil une proposition de sursoir d'une année au calendrier universitaire en ce qui a trait au paiement des frais de scolarités des étudiants internationaux. Plusieurs stratégies ont été mises en place pour limiter cette problématique, incluant une meilleure communication auprès de la communauté étudiante, mais de nombreux étudiants ne sont pas en mesure de payer, et ce, pour des raisons variées et souvent complexes. Elle mentionne que le tiers de la dette provient d'étudiants issus d'un même pays.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 490-CX-2327 concernant l'avis à la rectrice relatif à l'adoption de la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **6.- Autoriser la rectrice, madame Murielle Laberge, à signer le protocole d'entente avec la Maison de l'innovation technologique**

Compte tenu de la volonté de l'UQO et de la Maison de l'innovation technologique de répondre aux besoins du milieu en développant des pistes de solutions pour appuyer le développement du secteur de la cybersécurité et des technologies numériques, l'UQO souhaite soutenir financièrement l'initiative de créer un milieu qui réunit des représentants et représentantes de l'écosystème afin de développer le secteur et de mener des projets dans le domaine de la cybersécurité et de la transformation numérique.

Ce projet collectif vise donc à créer un lieu et un milieu de collaboration qui stimuleront la recherche et l'innovation par le regroupement d'acteurs multisectoriels qui développeront des technologies et des services numériques et contribueront au partage d'expertise, de créativité et de compétences.

Le protocole d'entente entre la Maison de l'innovation technologique prévoit un financement de l'UQO à hauteur de 400 000 \$ sur trois ans (annexe 1).

Il est prévu qu'un autre montant de 300 000 \$ proviendra de la Ville de Gatineau et a fait l'objet d'une entente séparée sur le modèle de celle-ci (résolution 487-CX-2317) (annexe 2).

L'on convient unanimement en séance d'ajouter les précisions suivantes à la résolution sous forme d'attendus, soit le versement par l'UQO d'une première tranche de 100 000 \$ pour l'année 2024-2025 et que le protocole d'entente entre la MIT et l'UQO prévoit un financement de 400 000 \$ sur trois ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 490-CX-2328 concernant l'autorisation accordée à la rectrice, madame Murielle Laberge, pour signer le protocole d'entente avec la Maison de l'innovation technologique; laquelle résolution est jointe en appendice.

**7.- Période d'information et de questions**

La rectrice est heureuse d'aviser les membres qu'ils recevront une invitation à prendre part à la première pelletée de terre qui sera faite en l'honneur de la construction de la nouvelle résidence étudiante. Cet événement se tiendra ce vendredi 11 avril 2025 à 13 h près du terrain de soccer synthétique de l'UQO.

**8.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 9 juin 2025 à 16 h 30.

**9.- Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 40.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale